

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

COMPTE-RENDU

Le **vingt-quatre mars deux mille dix-sept** à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 13/03/2017

Date d'affichage : 13/03/2017

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy, LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : FAILLER Maryse. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne. LEMEUNIER Denis LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne. PIROU Jérôme. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. WILMOTTE Lénaïck.

Absents excusés : GUIHARD Gaëlle – Pouvoir à RICHARD Hervé. ARGOUARCH Michel- Pouvoir à LEMEUNIER Denis. DE BLASIO Stéfano- Pouvoir à COCAIGN Lionel. EVEN Fabienne – Pouvoir à QUERE Armelle. MOGUEN Christine – Pouvoir à LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne. TOUS Daniel – Pouvoir à CLECH Philippe.

A été élu secrétaire de séance : PIROU Jérôme

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité

1. PRÉSENTATION PAR LES JEUNES AGRICULTEURS DE L'AGRI FÊTE

La séance du conseil municipal s'est ouverte par la présentation par les Jeunes Agriculteurs du canton de Taulé de l'Agrifête qui aura lieu à Guiclan les 2 et 3 septembre prochains.

Eric TREVIEN, Gwénolé KERBRAT et Mickaël LE MOIGNE ont présenté le programme de cette importante manifestation.

La fête a pour but de communiquer sur le métier d'agriculteur et d'animer le territoire.

En termes d'affluence, elle sera la 4ème manifestation finistérienne puisque entre 25 000 et 35 000 sont attendues sur les 2 jours.

L'entrée est gratuite sauf pour le concert du samedi soir où une petite participation sera demandée.

Le programme est le suivant :

Samedi 2 septembre :

- Animations : concours de labour, Loto bouse, tondeuse Cross, Moissonneuse – batteuse Cross, tracteur pooling, démonstration de coupe de bois sportive, Mini ferme, marché de producteurs, structures gonflables, ...
- Restauration rapide toute la journée
- Repas Moules-Frites le soir
- Concert

Dimanche 3 septembre :

- Les animations du samedi sont reconduites.
- Repas traiteur préparé par le Tal Ar Milin
- Restauration rapide

Le budget total de la manifestation est de 130 000 €.

Environ 400 bénévoles seront nécessaires à la bonne marche de la fête.

Après quelques échanges, Madame Le Maire remercie les 3 représentants des jeunes agriculteurs pour leur présentation.

2. BUDGETS 2017

BUDGET GENERAL

Madame Le Maire donne lecture du projet de budget pour 2017 :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 11: Charges à caractère général	581 000,00	23,11 %
Chapitre 12: Charges de personnel	1 041 500,00	41,42 %
Chapitre 14: Atténuation de produits	6 000,00	0,24 %
Chapitre 22: Dépenses imprévues	36 775,21	1,46 %
Chapitre 23: Virement prévisionnel à la section d'investissement	440 000,00	17,50%
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante	231 777,00	9,22%
Chapitre 66: Charges financières	48 500,00	1,93%
Chapitre 67: Charges exceptionnelles	117 241,45	4,66%
Opérations d'ordre	11 480,00	0,46%
TOTAL	2 514 273,66	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002: Résultat de fonctionnement reporté	362 773,66	14,43 %
Chapitre 13: Atténuation de charges	20 000,00	0,80 %
Chapitre 70 : Produits des services du domaine	162 000,00	6,44 %
Chapitre 73: Impôts et taxes	1 377 500,00	54,79 %
chapitre 74: Dotations, subventions et participations	558 500,00	22,21 %
Chapitre 75: Autres produits de gestion courante	13 500,00	0,54 %
Chapitre 76: Produits financiers		
Chapitre 77: Produits exceptionnels		
Opérations d'ordre	20 000,00	0,80 %
Total	2 514 273,66	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération 173: Travaux de voirie	365 500,00	20%
Opération 182: Travaux de bâtiments	61 000,00	3,29%
Opération 183: Acquisition de matériel	64 800,00	3,50 %
Opération 192: Accessibilité	32 500,00	1,76%
Opération 198: Éclairage public	30 000,00	1,62%
Opération 199: Création de déplacements doux	89 000,00	4,81%
Opération 200 : Réhabilitation de la salle communale	565 000,00	30,51%
Opération 201 : Refonte du site internet	9 500,00	0,51%
Opération 202 : Chapelle Saint-Herbot	65 000,00	3,51%
Opération 203 : Aménagement de la route de la gare	170 000,00	9,18%
Opérations non individualisées (achat de terrains)	100 000,00	5,40%
Opérations financières	264 433,86	14,28%
Travaux en régie	20 000,00	1,08%
Opérations patrimoniales	15 000, 00	0,81%
Total	1 851 733,86	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opération 173: Travaux de voirie	51 579 €	2,78%
Opération 199 : Création de cheminements doux	7 650 €	0,41 %
Opération 200 : Salle communale	79 000 €	4,26 %
Opérations financières	1 247 024, 86 €	67, 34%
Opérations non affectées	440 000 €	23, 76%
Opérations d'ordre	11 480 €	0, 62 %
Opérations patrimoniales	15 000 €	0, 81%
Total	1 851 733,86 €	

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC s'inquiète de la baisse affichée des recettes liées aux activités jeunes. Madame HAMON et Herbé RICHARD indiquent qu'il a été demandé aux services de réduire quelque peu la dimension des activités et donc le coût. Cela entraîne donc une baisse des recettes.

Denis LEMEUNIER demande à connaître l'emprise des travaux programmés route de la gare.

Annie HAMON lui répond que les travaux commenceront au-dessus du SPAR pour s'achever au niveau du passage à niveau. Compte-tenu de l'ampleur des travaux, la rue de la gare sera réalisée dans un deuxième temps.

Margot BORGNE précise que l'aménagement du quartier de la gare demande un aménagement global avec la voie à décaler et la place de la gare à repenser.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC demande si la rue de la gare sera réalisée en 2018. Annie HAMON répond qu'elle n'est pas encore en mesure de le dire et qu'il faudra tenir compte des contraintes financières.

Denis LEMEUNIER demande si le projet de faire passer la piste cyclable à l'arrière de la rue de la gare est toujours d'actualité.

Margot BORGNE répond que ce projet n'est pas abandonné mais qu'il est indispensable pour le réaliser d'acheter des terrains.

Annie HAMON indique que le projet de la route de la gare permettra d'améliorer nettement la sécurité en faisant ralentir la circulation et en sécurisant un espace pour les piétons.

Madame HAMON met le budget au vote.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 18 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (ARGOUARCH Michel, LEMEUNIER Denis, LE GAC DE LANSALUT Ghislaine, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne, MOGUEN Christine)

A la demande de Madame Le Maire, Denis LEMEUNIER précise que son groupe s'abstient car il n'aurait pas fait ces choix en matière d'investissement et qu'il a des doutes quant à la réalisation du projet de la route de la gare qui était, selon lui, programmé depuis de nombreuses années.

Madame HAMON, en réponse, indique que c'est la première année que ce projet est inscrit au budget et qu'il sera réalisé.

BUDGET DU GITE DE PENZE

Madame Le Maire donne lecture du projet de budget pour le gite de Penzé

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 11: Charges à caractère général	15 850 €	66, 12 %
Chapitre 22: Dépenses imprévues	470, 89 €	1,96 %
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante	500,00 €	2, 08 %
Opérations d'ordre	7 150, 00 €	29, 82%
TOTAL	23 970, 89 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002: Résultat de fonctionnement reporté	5 895, 89 €	24,59 %
Chapitre 75: Autres produits de gestion courante	10 200,00 €	42,55 %
Chapitre 77: Produits exceptionnels	5 000,00 €	20,85 %
Opérations d'ordre	2 875, 00 €	12%
Total	23 970, 89 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	12 819, 01 €	81, 68 %
Opérations financières	2 875, 00 €	18, 31
TOTAL	15 694, 01 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001: Résultat de d'investissement reporté	8 544, 01 €	54,44 %
Opérations d'ordre	7 150,00 €	45, 56 %
Total	15 694, 01 €	

Denis LEMEUNIER demande où on en est dans la recherche d'un nouveau gérant.

Annie HAMON répond en indiquant que Margot BORGNE a rencontré tous les candidats potentiels mais qu'il y a un blocage concernant le mode de gestion.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC demande s'il n'est pas envisageable de le louer à la semaine ou à la quinzaine afin qu'il ne reste pas vide.

Margot BORGNE répond qu'il faudrait revoir les tarifs et le mode de gestion.

Philippe CLECH demande si on doit rembourser les subventions.

Annie HAMON répond que non puisque l'obligation est de maintenir l'activité pendant 5 ans.

Ghislaine LE GAC DE LANSALUT demande à Margot BORGNE si elle a contacté toutes les personnes qui s'étaient présentées.

Margot BORGNE lui indique que oui mais que personne ne présentera de dossier.

Marie Anne LALLOUET QUEMENEUR pense qu'il faut rester focalisé sur un seul mode de gestion.

Margot BORGNE Lui indique qu'il n'y a pas beaucoup d'autres solutions.

Margot BORGNE regrette également le manque d'appui de la maison du tourisme.

Après ces échanges, Madame Annie HAMON met le budget au vote.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 17 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (ARGOUARCH Michel, LEMEUNIER Denis, LE GAC DE LANSALUT Ghislaine, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne, MOGUEN Christine, LALLOUET QUEMENEUR Marie-Anne)

Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR précise qu'elle s'abstient car elle estime que le mode de gestion est trop fragile.

Hervé RICHARD précise que la limite est connue depuis le début. L'activité de gérance du gîte a toujours été présentée comme étant un complément d'activité. La dimension de l'infrastructure ne permet pas de dégager l'équivalent d'un salaire pour un temps plein.

BUDGET DU LOTISSEMENT DES GENETS

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
002 : Résultat d'exploitation reporté	277,00	100 %
TOTAL	277,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
74 : Participation du budget général	277,00	100 %
Total	277,00 €	

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
--

3. TARIFS COMMUNAUX 2017

Il est demandé au Conseil Municipal, de fixer comme suit les divers tarifs à compter du 1^{er} avril 2017 :

RÉGIES DE RECETTES :

Droits de place :

- ½ journée	36,00 €
- journée	56,00 €

Taulé et son patrimoine : 8,00 €

Multisports (cotisation trimestrielle) 10,00 €

LOYERS – LOCATIONS DIVERSES :

- Bureaux ADMR – Espace Imagine - (trimestriel)	400,00 €
- Salle de yoga (annuel)	250,00 €
- Tables et chaises (la place)	0,60 €
- Table seulement (la place)	0,30 €
- Chaise seulement (la place)	0,30 €
- Remorque (branchages)	60,00 €

CIMETIÈRE :

Concession 30 ans

- 2 m ²	120,00 €
- 5 m ²	240,00 €

Caveau (H.T.)

- 2 places	900,00 €
- 4 places	1 100,00 €
- 6 places	1 300,00 €

COLUMBARIUM :

- 1 an (une urne)	100,00 €
-------------------	----------

Concession d'une case : 30 ans

- En Multicasas (la case) 900,00 €
- En Individuelle (la case) 1 000,00 €

LOCATIONS DE SALLES

SALLES COMMUNALES

DEMANDEURS	MOTIFS	PRIX
Associations de TAULE	Concours de belote et dominos, Assemblée Générale, Buffet – Goûter	Gratuit
Pour les fêtes de classes	Apéritif et soirée dansante avec ou sans buffet	Gratuit
Crédit Agricole, CMB, GROUPAMA, COOPÉRATIVES, Etc... de TAULE	Assemblée Générale	100 € (réunion – apéritif) 120 € (réunion – buffet)
Associations Extérieures à la Commune	Assemblée Générale (pas de buffet)	120 € (réunion simple)
Commerçants de TAULE	Buffet pour familles de TAULE	120 €
Familles de TAULE	Apéritif	70 €
Écoles de TAULE et de Penzé		Gratuit

SALLE DE TENNIS DE TABLE

DEMANDEURS	MOTIFS	PRIX
Associations de TAULÉ	Loto, buffet froid, concert, spectacle	Gratuit

Sous couvert d'une association de TAULÉ	Congrès	250 €
Écoles de TAULÉ et de Penzé	Kermesse, Concert	Gratuit

MÉDIATHÈQUE

Abonnement adulte	14 €
Abonnement "jeune", étudiants et demandeurs d'emplois	5 €
Abonnement Carte famille	25 €
Pénalité en cas de perte ou de détérioration DVD	50 €

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

TARIFS – GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs. Ainsi, les tarifs sont fixés comme suit à compter du 24 avril 2017 :

Matin	1,54 €
Soir 1 heure	1,44 €
Soir 2 heures	2,30 €
Goûter	0,75 €

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS

Sur proposition de la commission des affaires scolaires, Madame Le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année 2017 et de les fixer comme suit à compter du 3 mai 2017 :

- Maternelle	3,10 €
- Primaire	3,30 €
- Adultes	5,20 €

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. MARCHE VOIRIE 2017

Le montant du marché voirie 2017 étant estimé à plus de 90 000 € HT, le conseil municipal doit autoriser le Maire à consulter les entreprises.

Il est rappelé que l'attribution sera également du ressort du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces relatives à cette consultation.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. MOBILIER DE LA MÉDIATHÈQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Madame Le Maire indique qu'il est envisagé d'acquérir de nouveaux rayonnages pour la médiathèque.

Pour financer cette acquisition, il est possible de solliciter l'aide du Département du Finistère. Le coût prévisionnel est de 3 200 € HT.

Il est demandé au conseil de municipal de solliciter l'aide financière du Département du Finistère tel qu'indiqué ci-dessous :

Financier		%
Département du Finistère	1 600 €	50 %
Autofinancement	1 600 €	50 %
Total	3 200 €	100 %

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. MATÉRIEL DE DÉSHÉBAGE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION BRETAGNE ET A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Madame Le Maire indique qu'il est envisagé de faire l'acquisition de matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique. Il s'agit d'une binette électrique.

Le coût prévisionnel est de 1 700 € HT.

Pour financer cette acquisition, il est demandé au conseil de municipal de solliciter des participations financières de l'agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région Bretagne.

Le plan de financement serait ainsi le suivant :

Financier		%
Agence de l'eau	680 €	40%
Région Bretagne	510 €	30%
Autofinancement	510 €	30%
Total	1 700 €	100 %

Il est demandé au conseil municipal de :

- Valider le projet d'acquisition de la binette électrique
- Solliciter la Région Bretagne et l'Agence de l'eau pour une aide financière à hauteur des montants indiqués ci-dessus.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. ÉTUDE AU BOIS DE SAINT HERBOT : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE DE SUSCINIO

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion et de valorisation du bois de Saint-Herbot, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec le lycée de Suscinio.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de partenariat avec le lycée de Suscinio.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR signale qu'elle a de bons échos sur l'aménagement qui a été réalisé. Il y a quelques inquiétudes sur les ponts. Elle précise également qu'il conviendrait de mettre un panneau plus visible pour la signalétique par rapport aux enfants.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DES JEUNES AGRICULTEURS POUR L'AGRIFETE

Madame HAMON présente le projet de l'agri-fête qui se déroulera les 2 et 3 septembre à Guiclan.

Sur proposition de la commission des finances du 16 mars 2017, il est demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 500 € aux jeunes agriculteurs pour l'organisation de l'agri-fête.

DÉCISION :

Pour : 14 (Annie HAMON, Margot BORGNE, Guy CAR, Hervé RICHARD, Gaëlle GUIHARD, Gérard LE SAOUT, Lionel COCAIGN, DE BLASIO Stéfano, Joëlle MORVAN, Maryse FAILLER, Jérôme PIROU, Armelle QUERE, EVEN Fabienne, Lénaïck WILMOTTE)

Contre : 9. Les personnes ayant voté contre cette proposition souhaitent que la subvention attribuée soit de 3000 € (Michel ARGOUARCH, Denis LEMEUNIER, Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC, Christine MOGUEN, Ghislaine LE GAC DE LANSALUT, Philippe CLECH, Daniel TOUS, Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR, Isabelle PORZIER)

Questions diverses

Manifeste des maires pour des communes fortes et vivantes :

Annie HAMON rappelle que le document a été transmis aux conseillers lors du dernier conseil. La présentation de ce manifeste a été réalisée par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle. Le conseil adopte ce manifeste à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- **Urbanisme – travaux :**

Les travaux de démolition ont bien avancé à la salle communale.

Pour la Chapelle, une autre estimation d'intervention doit parvenir dans les prochains jours à la mairie.

- Tourisme, culture et cadre de vie

Certains élus ont été visiter la piste de VTT de Plouigneau. C'est une belle réalisation. Quelque chose de similaire mais dans une moindre envergure pourrait être réalisé au bois de Saint Herbot.

En ce qui concerne le travail de Justine PESSEL, une présentation de sa démarche aura lieu le 5 avril à 18h00 à la médiathèque. La collection de cartes postales sera également présentée à cette occasion.

- Voirie, réseaux :

Gérard LE SAOUT indique que le compte-rendu de la réunion voirie est disponible sur table.

Il détaille le programme voirie 2017 et le projet d'aménagement de l'atelier communal. Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC indique qu'elle n'est pas favorable au projet de réaménagement tel que prévu. Il s'agit pour elle de « rafistolage ».

Gérard LE SAOUT n'est pas totalement convaincu par le projet non plus mais c'est la meilleure solution pour rester dans des coûts raisonnables.

Il va d'ailleurs aller voir un bungalow la semaine prochaine.

Ghislaine LE GAC DE LANSALUT demande si à l'avenir il est possible de diffuser les documents par vidéoprojecteur afin d'éviter de multiplier les documents papier.

Madame HAMON lui répond favorablement.

En fin de séance, Madame HAMON indique que le prochain conseil aura lieu le 5 mai.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	